



DELIBERATION n° 18 - 2021

En date du 8 avril 2021

Portant sur le Vote du Budget « Annexe » 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 8 avril 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Bernard GLANDUS, étant secrétaire de séance.

**Sont présent(e)s :** M. GARESTIER Joël, Maire,  
Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjointe.  
M. Bernard GLANDUS, Conseiller Municipal.

**Sont présent(e)s en visio-conférence :** M. Philippe HENRY, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. Jean-Luc GARCIA, Mme DE PAIVA Régine, adjoints.  
Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. Patrick SIMON, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, M. Jean-Philippe NANEIX, M. Brice APPERT, Mme TALLET Emilie, Mme Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

**Absente excusée :** Mme Virginie BASSALER, conseillère municipale. Son pouvoir est donné à M Philippe HENRY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires de soumettre au vote le Budget Primitif « annexe » par section, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

#### Décide

Article 1 : D'adopter la Section Fonctionnement du Budget Primitif « Annexe » 2021 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 134 475.71 €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 436 376.36 €.**
- Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
- Vu la notification des bases fiscales,
- Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
- Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal.

#### Section de Fonctionnement

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	11 500.00	
Charges financières	10 000.00	
Charges exceptionnelles	2 000.00	
Virement à la section d'investissement	110 975.71	
Produits des services du domaine		60 000.00
Résultat reporté 002 RF		74 475.71
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>134 475.71</b>	<b>134 475.71</b>

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions – ne participent pas au vote	0

### **Section d'Investissement**

<b>PRESENTATION PAR CHAPITRES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Total des dépenses d'équipement	37 000.00	
Total des dépenses financières	396 000.00	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	2 515.20	
Total des recettes d'équipement		72 377.29
Virement de la section de fonctionnement		110 975.71
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		252 023.36
Recettes financières		1000.00
Résultat Reporté 001 DI	861.16	
<b>TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES</b>	<b>436 376.36</b>	<b>436 376.36</b>

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions – ne participent pas au vote	0

**Article 2** : Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 26 Avril 2021.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 26 avril 2021  
Publié le 26 avril 2021

